



15ème législature

| | | |
|--|--|--|
| Question N° : 2426 | De M. Grégory Galbadon (La République en Marche - Manche) | Question écrite |
| Ministère interrogé > Armées (Mme la SE auprès de la ministre) | | Ministère attributaire > Économie et finances |
| Rubrique > anciens combattants et victimes de guerre | Tête d'analyse > Anciens combattants fiscalité | Analyse > Anciens combattants fiscalité. |
| Question publiée au JO le : 31/10/2017 Date de changement d'attribution : 07/11/2017 Question retirée le : 20/11/2018 (fin de mandat) | | |

Texte de la question

M. Grégory Galbadon attire l'attention de Mme la secrétaire d'État, auprès de la ministre des armées, sur la demi-part fiscale accordée aux anciens combattants à compter de leur 75ème anniversaire. Il s'avère qu'en l'état actuel des textes, cette demi-part ne leur est pas accordée dès lors que leur conjoint est déjà bénéficiaire d'une demi-part en raison d'une invalidité ou d'un handicap. Cette impossibilité de cumul est mal vécue par ces hommes qui la ressentent comme un déni de reconnaissance du lourd tribut payé à la Nation. Il lui demande de bien vouloir lui préciser si un cumul de cette demi-part peut être envisagé, rendant ainsi aux anciens combattants la reconnaissance qui leur est due.